

Principes de gestion, d'utilisation et de distribution des espaces au Centre de recherche du CHU de Québec- Université Laval (CRCHU de Québec)

- La Politique d'attribution des espaces du CHU de Québec (#671-00) établit les normes d'aménagement et les critères d'attribution des espaces de travail administratif et de soutien des employés, médecins et chercheurs cliniciens du CHU de Québec, tout en tenant compte des contraintes des lieux existants.
- Il est souhaitable que tout chercheur ait accès à des espaces de recherche en quantité et en qualité appropriées pour la conduite de son programme de recherche. Les espaces alloués à un chercheur sont pour son usage, mais ils demeurent sous la tutelle du CRCHU de Québec. Les espaces mis à la disposition du chercheur doivent être utilisés dans le respect des règles éthiques, déontologiques et d'intégrité scientifique énoncés dans le cadre réglementaire de la recherche du CRCHU de Québec et les politiques de conduite responsable en recherche institutionnelles.
- Les espaces du CRCHU de Québec sont qualifiés selon leur site (CHUL, HDQ, HEJ, HSFA ou HSS) et représentent une surface et une fonctionnalité qui leur est propre, tout en ayant un champ d'aménagement spécifique limité. Bureau, animalerie, paillasse, salle de culture, salle de microscopie, espaces pour congélateurs -80°C, salle de consultation pour la recherche clinique, salle d'examen, salle de prélèvement, etc.
- Les espaces de recherche sont alloués aux chercheurs en fonction de leur choix en termes de site, de regroupement de collaborateurs et de disponibilité des services spécialisés nécessaires à l'exécution de leurs programmes de recherche. Ce processus est effectué selon des règles établies par le comité de la recherche du CRCHU de Québec qui s'assure que tous les chercheurs sont traités de façon équitable dans tous les milieux d'exécution de la recherche au CRCHU de Québec, en fonction des contraintes financières, matérielles ou physiques. Lors de l'allocation des espaces, on privilégiera l'utilisation des locaux en fonction de leur vocation actuelle afin de minimiser les dépenses d'aménagement. Un chercheur ne doit pas s'attendre à se voir attribuer un espace de recherche spécifique à moins qu'il n'ait été conçu et aménagé spécifiquement pour ses besoins.
- Des personnes désignées au sein de regroupements de plusieurs chercheurs partageant des espaces communs voient à l'utilisation optimale des espaces de recherche au quotidien en fonction des besoins de chacun et procèdent aux ajustements nécessaires. Le chef de service - infrastructure s'assure de l'uniformité des critères utilisés et de l'équité dans l'attribution des espaces pour l'ensemble des locaux du CRCHU de Québec.
- Les espaces sont attribués en fonction des disponibilités et l'allocation des espaces sera mise à jour de façon périodique et au moins à tous les six ans. L'attribution des espaces se fera en tenant compte des besoins quantitatifs et qualitatifs des chercheurs. Une évaluation quantitative des activités de recherche (calcul de rendement ou indice de performance) des regroupements sera utilisée pour aider la direction du Centre de recherche (DR) et le Comité des espaces du CRCHU de Québec à prendre des décisions. Le tableau ci-joint présente la hiérarchisation de l'attribution selon les titres d'emplois les plus courants.
- Les critères entrant dans le calcul de l'indice de performance ont été déterminés par des membres du comité de gestion du CRCHU de Québec¹ et approuvés par le bureau de direction. Ces critères pourront être amendés et mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des besoins du CRCHU de Québec. Les éléments retenus pour ce calcul sont les mêmes que pour la répartition du budget entre les différents axes du Centre de recherche, selon la même période : 1) Les fonds de recherche obtenus (subventions, bourses et commandites) 2) le personnel engagé pour l'exécution des projets subventionnés (étudiants 2^e et 3^e cycles, post-doctorants, associés et professionnels de recherche, techniciens et professeurs associés, infirmières de recherche) toutes ces personnes seront comptabilisées en équivalent plein temps; et 3) les publications dans des revues avec comité de pairs. Les types de recherche (clinique, évaluative, fondamentale ou translationnelle) différents appellent des besoins différents : l'indicateur n'est valable que pour un groupe de chercheurs similaires. Il ne devra pas être utilisé pour comparer des chercheurs individuellement.
- Ainsi, les chercheurs se verront attribuer des espaces selon les besoins réels. Les besoins spécifiques additionnels devront être justifiés. Au sein d'un groupe, les espaces supplémentaires justifiés par les chercheurs hautement performants sont généralement utilisés pour accueillir les nouveaux ou jeunes chercheurs.

¹ Composé du directeur adjoint – administration, des chefs de service et des gestionnaires de la Direction du Centre de recherche.

Équipes de recherche

Gradation

	Chercheur régulier	Chercheur associés	Stagiaire postdoctoral	Coordonnateur / chef de projet	Étudiant Ph. D.	Étudiant M. Sc.	PPR / infirmière de recherche	Technicien / stagiaire / résident
Bureaux fermés individuels	Oui	Si disponible						
Bureaux fermés partagés		Oui	Si disponible	Si disponible			Si disponible	
Cubicules individuels			Oui	Oui	Si disponible	Si disponible	Si disponible	Si disponible
Cubicules partagés					Oui	Oui	Si disponible	Si disponible

Équipes administratives

Gradation

	Cadres / gestionnaire	Personnel administratif DR	Personnel administratif axes	Personnel administratif chercheurs
Bureaux fermés individuels	Oui	Si disponible		
Bureaux fermés partagés		Oui	Si disponible	Si disponible
Cubicules individuels			Oui	Oui
Cubicules partagés				

Note sur le type de recherche:

Pour la recherche clinique ou évaluative, l'espace de travail est généralement concentré sur la place de travail désignée, contrairement à la recherche fondamentale en laboratoire où une partie significative du temps ouvrable se tient à la paillasse.

Pour les rencontres de patients, un espace partagé fermé est privilégié à l'attribution d'un espace permanent.

Il y a au moins un espace disponible pour une équipe de recherche dès que le chercheur a au moins un membre dans son équipe.

Lorsque l'occupant quitte, il est important de libérer et de nettoyer l'espace pour le prochain occupant.

Une personne ne peut avoir plus d'un bureau fermé individuel dans le CHU de Québec.

Autres considérations potentielles

Type de tâches

Temps complet ou partiel